

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN JANVIER 2026



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES.....	9
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS.....	9
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES	9
II.2. DES FEMMES BATTUES	10
II.3. DES FEMMES BRÛLÉES.....	10
II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES.....	11
III. CONCLUSION	12

ACRONYMES

CDS : Centre de santé

ECOFO : École fondamentale

FBu : Francs burundais

MEEPS

0. INTRODUCTION

Le bulletin « **Femme abusée, nation déchirée** », consacré au mois de janvier 2026, recense **26 cas de violations** commises à l'encontre des femmes, des filles et des enfants dans plusieurs provinces du pays.

Ces violations comprennent **2** féminicides, **4** infanticides, **1** cas de femme battue, **1** cas de femme brûlée, **1** cas de violence sexuelle à l'encontre d'une femme, ainsi que **17** cas de violences sexuelles visant des mineures.

À travers la documentation de ces faits, ce bulletin met en lumière la persistance et la gravité des violences basées sur le genre, souvent commises dans un climat d'impunité et de silence. Les victimes, majoritairement vulnérables, peinent à accéder à la justice et à une prise en charge adéquate.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille victime de viol en commune Musongati, province de Burunga

Le 21 novembre 2025, L.M., une adolescente de 15 ans originaire de la colline Kamaramagambo, a été victime de viol.

Selon des sources locales, les faits se seraient produits au domicile de la victime, alors qu'elle se reposait après être rentrée de l'école. Un homme de 25 ans, identifié comme Richard Irambona, originaire de la colline Nyanza, zone Shanga, est mis en cause.

Alertés par les cris de la jeune fille, des voisins sont intervenus, ce qui a contraint le suspect à prendre la fuite avant l'arrivée des secours.

Une fille victime de viol en commune Mukaza, province de Bujumbura

Le 2 décembre 2025, L.A., une adolescente de 15 ans, a été victime de viol au quartier Nyakabiga.

D'après des sources locales, les faits ont été portés à la connaissance de la famille de la victime après que son état a suscité des inquiétudes. Interrogée par ses parents, la jeune fille a identifié l'auteur présumé.

Le suspect, Arakaza, un homme âgé de 51 ans, a été interpellé par les autorités et placé en détention à la prison centrale de Mpimba, tandis que la procédure judiciaire suit son cours.

Une fille victime de viol en commune Bururi, province de Burunga

Le 9 décembre 2025, sur la colline Tongwe, N.N., une adolescente de 17 ans, a été victime d'une agression attribuée à un élu collinaire, identifié comme Léonidas Ndayikengurukiye, responsable adjoint de la colline Tongwe.

Selon des sources locales, le suspect a été arrêté et placé en détention au commissariat de police de Bururi. Les proches de la victime expriment des inquiétudes quant à une éventuelle remise en liberté, estimant que les témoins n'ont pas encore été entendus.

De son côté, la police indique que le dossier a été transmis au parquet de Bururi, où il est en cours de traitement dans le cadre des enquêtes judiciaires.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 18 décembre 2025, A.B., une fillette âgée de 2 ans, a été victime de viol sur la colline de Birimba.

Selon des sources locales, un jeune homme de 19 ans, identifié comme Anderson Niyomukiza, a été interpellé par la police et placé en détention au commissariat de Rumonge, en lien avec cette affaire.

La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge où elle a bénéficié d'une prise en charge médicale appropriée.

Une fille victime de viol en commune Musongati, province de Burunga

Le 24 décembre 2025, C., une adolescente de 15 ans, a été victime de viol sur la colline Kabingo.

Selon des sources locales, un homme de 37 ans, identifié comme Wagaramye, a été interpellé dans un établissement hôtelier de la localité. Il a été placé en détention pour les besoins de l'enquête.

La victime a été conduite à l'hôpital communal de Giharo où elle a bénéficié d'une prise en charge médicale appropriée.

Une fille victime de viol en commune Karusi, province de Gitega

Le 30 décembre 2025, vers 19 heures, sur la colline Kibenga, zone Gitaramuka, I.Y., une adolescente de 14 ans, a été victime d'une agression attribuée à un homme de 24 ans, identifié comme Pascal Ntaconayigize.

Selon des sources locales, les faits ont été signalés à la famille de la victime, qui l'a immédiatement conduite à l'hôpital de Buhiga pour une prise en charge médicale. Les autorités compétentes ont été informées de la situation.

D'après les mêmes sources, une médiation à l'amiable a été engagée à la demande de la famille du suspect. Les deux familles seraient convenues d'un accord financier d'un montant d'un million de FBu, à verser avant le 10 janvier 2026.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 3 janvier 2026, une fillette de 7 ans, K.U., a été victime de viol sur la colline Birimba.

Le présumé auteur, Jean Claude Bizimana, âgé de 13 ans et résidant sur la même colline, a été appréhendé par les voisins. Il a été remis à la police pour enquête, tandis que les autorités poursuivent les investigations afin de déterminer les circonstances exactes de l'affaire.

La fillette a été secourue par des voisins et conduite au centre Humura pour une prise en charge complète.

Une fille victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 4 janvier 2026, une adolescente de 15 ans a été violée par une personne non identifiée sur la colline Muhanda.

Selon des sources locales, la jeune fille a été retrouvée par des passants après les faits. L'agression se serait produite alors qu'elle se trouvait dans les travaux champêtres.

La victime a été conduite au centre Humura de Rumonge pour recevoir une prise en charge complète.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 10 janvier 2026, D.N., une fillette de 9 ans, élève à l'ECOFO Mutambara II sur la colline Mutambara, zone Gatete, a été victime de viol.

Le présumé auteur de l'agression, Dieudonné Nivyumwamagize, âgé de 27 ans et originaire de la même colline, a été arrêté par la police le jour même. Il est détenu au commissariat de Rumonge et fait l'objet d'une enquête pour déterminer les circonstances exactes de l'affaire.

La victime a été secourue par ses parents et conduite au centre Humura pour une prise en charge médicale.

Trois fillettes victimes de viol en commune Bukinanyana, province de Bujumbura

Entre le 10 et le 14 janvier 2026, trois fillettes âgées de 7 à 12 ans ont été victimes de viol sur les collines Rusenda et Masango. Deux d'entre elles ont été attaquées en ramassant du bois de chauffage et la troisième sur le chemin du retour de l'école.

Bien que les enfants aient reçu des soins médicaux, les auteurs présumés n'ont pas été durablement inquiétés ; certains ont pris la fuite et d'autres ont été relâchés après leur interpellation.

Les familles dénoncent des pressions et un climat d'impunité qui entravent l'accès à la justice. Les voisins appellent les autorités à mener des enquêtes sérieuses, protéger les victimes et leurs familles, et traduire les auteurs présumés devant la justice.

Une fillette victime de viol en commune et province de Gitega

Le 15 janvier 2026, vers 8 heures, une fillette de 9 ans, I.G., a été victime de viol sur la colline Gisuru, zone Giheta.

Le présumé auteur, Dieudonné Mvuyekure, âgé de 45 ans, a été appréhendé et placé en détention au cachot de la zone Giheta pour les besoins de l'enquête.

Les autorités poursuivent les investigations afin de déterminer les circonstances exactes de l'affaire et d'assurer que le dossier soit traité conformément à la loi. La victime a été conduite au CDS Giheta pour des soins urgents.

Une fillette victime de viol en commune Matongo, province de Butanyerera

Le 16 janvier 2026, une fillette de 3 ans, L., a été victime de viol sur la colline Ndaro. Elle a immédiatement informé sa mère et a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour une prise en charge complète.

Le présumé auteur, Dismas Ndayisaba, âgé de 50 ans, a été arrêté le jour même à son domicile alors qu'il tentait de fuir. Il a été placé en détention au commissariat de police de Kayanza pour les besoins de l'enquête.

Les parents de la victime demandent que justice soit rendue et que l'auteur soit puni conformément à la loi.

Une fille victime de viol en commune Matana, province de Burunga

Le 16 janvier 2026, I.C., une adolescente de 15 ans, a été agressée et torturée par un policier en uniforme, Jean Claude Ntiranyibagira, dans un boisement de la localité de Cogo.

Elle a été prise en charge à l'hôpital du district sanitaire de Matana en raison de la gravité de ses blessures et reste hospitalisée.

Les autorités locales confirment l'arrestation du policier, placé au cachot de la police de Mugamba pour enquête. Les parents et voisins demandent que le responsable soit poursuivi et puni conformément à la loi.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 17 janvier 2026, une fillette de 6 ans, A.E., a été victime de viol sur la colline Muturirwa, zone Minago.

Le présumé auteur, Prosper Ndayisaba, âgé de 15 ans, a été arrêté et placé au cachot du commissariat de police de Rumonge.

La victime a été conduite à l'hôpital de Bitare, puis au centre Humura de Rumonge pour une prise en charge complète.

Une fille victime de viol en commune Muramvya, province de Gitega

Le 20 janvier 2026, une adolescente de 14 ans, K.A., élève à l'ECOFO Rwuya, a été victime de viol sur la colline Rwuya, zone Mbuye.

L'auteur présumé, Richard Niyokindi, âgé de 32 ans, a profité d'une rencontre avec la victime pour la menacer et commettre l'acte. Après l'agression, la jeune fille a été laissée près de son domicile.

La victime a été conduite au CDS de Rwuya pour des examens médicaux qui ont confirmé l'agression. Le suspect a pris la fuite et reste introuvable à ce jour.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

Une femme victime de viol en commune Rutana, province de Burunga

Le 21 janvier 2026, sur la colline Matutu, zone Gitaba, Christian Nifasha, âgé de 17 ans, a été surpris en flagrant délit d'agression sur une femme de 70 ans nommée P.N., célibataire.

Le présumé auteur a été arrêté sur place et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana pour enquête.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES

Une femme tuée en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 16 janvier 2026, une veuve de 52 ans, Sylvane Ngendakumana, originaire de la colline Nyabihogo, a été victime d'un homicide par coups de machette. Le crime aurait été commis par Léonidas Nyandwi et Alexandre Niyibizi, membres de la famille de son défunt époux, à la suite de différends fonciers.

Le corps de la victime a été découvert par des passants le 20 janvier 2026. Les deux suspects ont été arrêtés et placés en détention au commissariat de Kayanza pour les besoins de l'enquête. Une voisine, Ciza, a également été interpellée.

La famille de la victime réclame que les investigations se poursuivent rapidement afin que les responsables soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Ngozi, province de Butanyerera

Le 28 janvier 2026, le corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé au bord de la rivière Nkaka, sur la colline Buye.

Selon des sources locales, la victime aurait été étranglée puis poignardée, son corps présentant de profondes blessures à l'abdomen et aux jambes.

Les circonstances et les motivations de ce meurtre restent inconnues et font l'objet d'enquêtes.

II.2. DES FEMMES BATTUES

Une femme battue en commune Rutana, province de Burunga

Le 15 janvier 2026, sur la colline Kayove, zone Rutana, une femme nommée Juliette Manirakiza a été agressée par son mari, Eric Musafiri, qui l'a frappée à la jambe gauche avec un bâton. Selon des sources locales, il l'accuse d'ivresse répétée et de relations avec d'autres hommes.

La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour recevoir des soins médicaux.

Le mari, Eric Musafiri, a été placé au cachot du commissariat communal de Rutana en attendant la suite des procédures judiciaires.

II.3. DES FEMMES BRÛLÉES

Une femme brûlée en commune Karusi, province de Gitega

Le 13 janvier 2026, vers 21 heures, sur la colline Ruyaga, zone Mayenzi, une femme de 30 ans nommée Ndikumana a été gravement brûlée par son mari, Gérard Ndhokubwayo, âgé de plus de 35 ans, avec de l'eau bouillante alors qu'elle préparait le repas du soir.

La victime présente des brûlures au visage, à la poitrine et au dos. Elle a été secourue par des voisins et transférée à l'hôpital Buhiga, où elle est actuellement hospitalisée.

Son mari a pris la fuite après les faits, et les autorités locales poursuivent les recherches pour l'interpeller.

II.4. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un corps sans vie d'un fœtus retrouvé en commune Mutaho, province de Gitega

Le 1er décembre 2025, vers 19 heures, un fœtus sans vie abandonné dans la brousse a été découvert par la population sur la colline Mushikanwa.

D'après des sources locales, l'acte aurait été commis par Édissa Nduwimana, âgée de 23 ans, originaire de la colline Musagara, sous-colline Bisha, commune Muhanga, province de Butanyerera. Elle se serait rendue sur la colline Mushikanwa pour y avorter avant de regagner sa famille.

L'administration locale a procédé à l'inhumation du fœtus sur place et a saisi les autorités administratives de Kayanza afin de rechercher la jeune femme et d'engager des poursuites conformément à la loi.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rutana, province de Burunga

Le 2 janvier 2026, vers 10 heures, le corps sans vie d'un nouveau-né de sexe féminin, dont la mère n'a pas été identifiée, a été découvert dans une savane sur la colline Ramvya, zone Kivoga.

Selon des témoins locaux, le corps a été enterré sur ordre du chef de la zone Kivoga, Guilaine Bukeyenzeza.

Cette autorité administrative a indiqué que des enquêtes sont en cours afin d'identifier l'auteur de cet acte.

Un nouveau-né tué en commune Mukaza, province de Bujumbura

Le 9 janvier 2026, dans la matinée, à la 12^e avenue du quartier Nyakabiga 3, zone Nyakabiga, Adeline Irankunda, originaire de la commune Matana, province de Burunga, a été interpellée par la police.

Selon des sources locales, il s'agit d'une étudiante de première année à l'Université des Grands-Lacs, établie à Bujumbura. Elle est soupçonnée d'être impliquée dans une affaire liée au décès d'un nouveau-né retrouvé en sa possession.

La jeune femme a été placée en détention au poste de police de la zone Nyakabiga, où des enquêtes sont en cours afin d'établir les circonstances des faits.

Un corps sans vie d'un fœtus retrouvé en commune Karusi, province de Gitega

Le 10 janvier 2026, Claudine Niyonkuru, âgée de 20 ans, a volontairement interrompu une grossesse de sept mois sur la colline Karamba et a jeté le fœtus dans une toilette voisine.

Elle a été dénoncée par des amies et arrêtée par la police le 11 janvier, puis placée au cachot après que ses parents ont inhumé le fœtus.

Le 13 janvier, elle a été hospitalisée pour recevoir des soins médicaux et subir un curetage, avant de retourner au cachot le 16 janvier 2026.

III. CONCLUSION

Les cas documentés dans ce bulletin pour le mois de janvier 2026 révèlent la persistance et la gravité des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants. Féminicides, violences sexuelles, agressions physiques et infanticides traduisent une situation alarmante qui porte gravement atteinte aux droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables.

Ce bulletin met également en lumière des failles structurelles, notamment l'impunité, la lenteur des poursuites judiciaires et le recours à des arrangements extrajudiciaires, qui contribuent à banaliser les violences et à priver les victimes de justice.

Ce travail de monitoring vise à alerter les autorités, la société civile et la communauté nationale et internationale sur l'urgence de renforcer la prévention, la protection des victimes et la lutte contre l'impunité, afin de garantir la dignité, la sécurité et les droits des femmes, des filles et des enfants.